

La Confédération nationale des Avocats (CNA) se bat depuis 1921 pour la profession d'avocat, tout particulièrement, aux côtés des petits et moyens cabinets.

A chaque projet de réforme envisagée, la voix de la CNA se fait entendre pour l'équilibre des droits de la défense et la place de l'avocat.

Au cours des dernières années, les élus de la CNA au CNB ont impulsé des avancées significatives pour notre profession, notamment :

- Un observatoire de la profession modernisé et prospectif,
- Un règlement intérieur harmonisé de nos écoles,
- La procédure participative conventionnelle par avocats,
- Une réforme majeure en matière de publicité professionnelle,
- Des initiatives soutenant le développement de la confiance,
- Une refonte des outils numériques.

Pour défendre notre indépendance, nos élus :

- se sont fermement opposés aux réformes tendant à l'entrée de capitaux extérieurs dans nos structures, et à toute dérive assimilant l'avocat à un commerçant (article 111 Loi Macron),
- ont combattu l'idée de l'avocat salarié en entreprise mais promu le développement de l'avocat des entreprises.

La CNA c'est aussi :

- « Entre Avocats » : un service gratuit pour les jeunes confrères qui rencontrent des difficultés, intégrant le référent harcèlement,
- Des formations régulières, sur tout le territoire, ouvertes à tous les avocats,
- Une assistance aux adhérents, notamment, en procédure d'appel, déontologie, structures d'exercice,
- La promotion des activités annexes (mandataire sportif, mandataire en transaction immobilière, avocat fiduciaire...).

Pour que l'avocat ne soit plus le fusible d'un système judiciaire défaillant, il nous faut Agir, Anticiper, et Défendre.

EXIGEONS DE L'ÉTAT QU'IL REMPLISSE SA MISSION RÉGALIANNE DE RENDRE JUSTICE – AMÉLIORONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION

Les réformes judiciaires menacent notre exercice professionnel et les droits de nos concitoyens. Derrière le vernis de la modernité se cache une gestion de pénurie résultant d'un budget scandaleusement insuffisant (il n'y a pas que les prisons qui ont besoin d'une sérieuse augmentation de budget).

RESISTONS et EXIGEONS des moyens à la mesure d'une démocratie comme la nôtre.

1. **Luttons** contre la désertification judiciaire et refusons toute nouvelle fermeture de tribunaux,
2. **Plaidons** pour la représentation obligatoire devant toutes les juridictions,
3. **Reprenons** nos places dans les palais de justice : accès aux juges aux greffes et aux dossiers,
4. **Posons** les bases d'un dialogue serein avocats - magistrats,
5. **Exigeons** la création d'une commission « Activité Judiciaire » au CNB,
6. **Plaçons** l'avocat au cœur du processus de médiation,

7. **Sauvegardons** le droit au double degré de juridiction, avec une procédure d'appel efficace et par l'ouverture du certificat de spécialisation,
8. **Simplifions** les contraintes de l'avocat, pour qu'il puisse se consacrer au traitement des dossiers de ses clients,
9. **Exigeons** une digne indemnisation de l'avocat à l'Aide Juridictionnelle,
10. **Exigeons** la mise en place de mécanismes garantissant une juste rémunération : art 700, exécution provisoire de droit au-delà de l'article 175-1 du décret du 27 novembre 1991, crédit d'impôt incitatif, protection juridique obligatoire.

L'ÉVOLUTION BIEN GUIDÉE

Il est temps de penser de manière transversale et globale, de préparer notre profession aux défis numériques et écologiques. L'intelligence artificielle doit être notre alliée, la sécurité numérique et l'écologie, nos priorités. Nous devons repenser notre quotidien pour améliorer notre qualité d'exercice.

1. **Encadrons** le développement et l'usage de l'intelligence artificielle, qui doit rester un outil au service de l'avocat,
2. **Garantissons** la sécurité numérique,
3. **Guidons et Encourageons** la responsabilité environnementale,
4. **Créons** un service de médiation pour aider les structures en crise et les confrères en difficultés,
5. **Soutenons et développons** les démarches institutionnelles d'autorégulation en préservant l'indépendance et la liberté de la profession et en offrant un gage de qualité aux justiciables et un atout concurrentiel,
6. **Ouvrons** la formation aux techniques de management pour aider les cabinets à exprimer leurs besoins et à répondre aux attentes des collaborateurs et futurs associés,
7. **Repensons** le quotidien pour des avocats heureux en travaillant ensemble pour améliorer nos conditions d'exercice : télétravail, coworking, mutualisation des charges de congés maternités, développement des systèmes de gardes d'enfants et crèches, accès généralisé à l'assurance perte de collaboration, mise en place d'un système d'alerte et de lutte contre le harcèlement et les inégalités professionnelles.

FAISONS de la prochaine mandature un laboratoire d'idées et d'actions

L'ÉPICENTRE DE NOTRE ENGAGEMENT

Défendre, ce n'est pas seulement un mot, c'est notre boussole, notre ADN. Ensemble, défendons ce qui fait de nous des avocats, des gardiens du Droit et des droits, des artisans de la justice.

1. **Défendons** notre secret professionnel et notre indépendance qui sont nos atouts face aux braconniers du droit,
2. **Défendons** une profession unie quelque soit son domaine d'activité ou sa structure d'exercice,
3. **Défendons** et soutenons nos confrères en difficulté,
4. **Défendons** une justice de proximité de qualité sur tout le territoire et protégeons le monopole de la postulation,
5. **Défendons** la plaidoirie pour une justice humaine et de qualité,
6. **Exigeons** un accès équitable à l'IA pour tous les cabinets, par le biais des outils du CNB, disponibles pour tous, sur un pied d'égalité.

Ensemble, Agissons, Anticipons, et Défendons pour bâtir un avenir où la justice est forte, où les avocats sont respectés, et où notre profession évolue avec éthique et vigueur.

Prêts à relever le défi ? Alors, le 28 novembre prochain, **VOTEZ & FAITES VOTER pour la CNA.**
#CNA2023 #AgirAnticiperDéfendre. Nous retrouvez sur www.votezcna.fr



PROVINCE



1: Simon LAMBERT
DIJON



2: Carole BUFFON-SPITZ
NICE



3: François-Xavier GOSSELIN
RENNES



4: Marie Pierre DOMINJON
LYON



5: Stéphane CAMPANA
SEINE SAINT DENIS



6: Isabelle OLLIVIER
FORT DE FRANCE



7: Arnaud JULIEN
MONTPELLIER



8: Céline CAZENEVE
BORDEAUX



9: Thomas D'JOURNO
MARSEILLE



10: Armelle de CARNE de CARNAVALET
VERSAILLES



11: Komine BOCOUM
CANTAL



12: Margaux PIERREDON
BASTIA



13: Jérôme WEDRYCHOWSKY
ORLEANS



14: Sylvie FERNANDES
LA ROCHELLE



15: Franck DELAHOUSSE
AMIENS



16: Vanessa ABOUT
REUNION



17: François HOURCADE
BAYONNE



18: Alexandra GOLOVANOW
AIX



19: Adrien Charles LEROY des BARRES
BOURGES



20: Caroline LEROUX
BESANCON



21: Olivier COUSIN
EPINAL



22: Anne RADAMONTHE-FICHET
GUYANE



23: Louis-Georges BARRET
NANTES



24: Karline GABORIT
NIMES



PARIS



1: Philippe PERICAUD



2: Jeanne BAECHLIN



3: Charles SIMON



4: Patricia GOMEZ TALIMI



5: Paul Marie GAURY



6: Amélie EMERLINGER



7: Jean-Christophe BARJON



8: Danièle DARLIGUE



9: Benoît GUILLON



10: Fanny DESCLOZEAUX



11: Antoine GENTY



12: Sylvie BENOLIEL



13: François de LASTELLE



14: Barbara GOUDET



15: Jean-Laurent PANIER



16: Valérie ROSANO